



## **BOURSES DE RECHERCHE**

**Appel à candidatures 2022**

**« Protection temporaire et accueil durable des  
exilés ukrainiens en France : risques,  
vulnérabilités et résilience »**

avec le soutien de la Croix-Rouge française



# Présentation

---

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



## Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



## Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



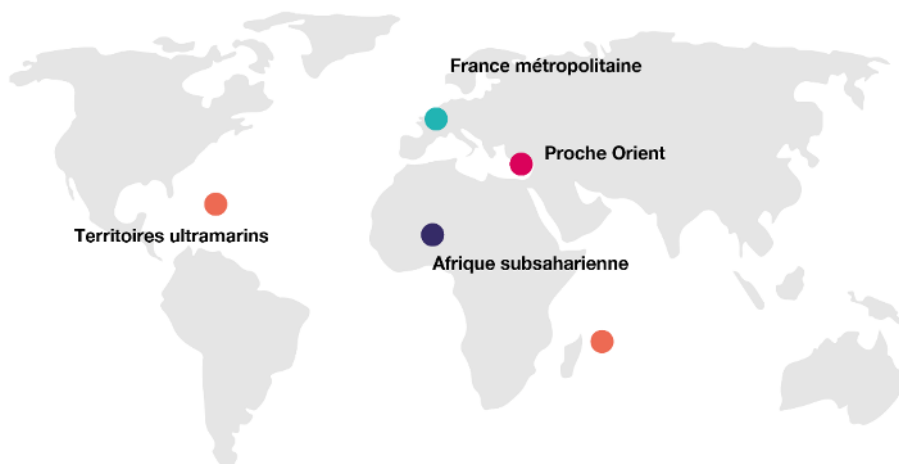
## Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



## Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



# Appel « Protection temporaire et accueil durable des exilés ukrainiens en France : risques, vulnérabilités et résilience »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la Croix-Rouge française pour lancer un appel à candidatures pour **4 bourses de recherche individuelles de 12 mois** sur le thème de l'accueil des exilés ukrainiens en France et ses conséquences sur le traitement de leurs vulnérabilités.

## Thématique et zone géographique de recherche

---

Les plus de 6 millions d'Ukrainiens qui ont quitté leur pays suite à l'agression russe de février 2022 bénéficient d'une mobilisation sans précédent. Celle-ci suscite un effort financier et une démonstration de solidarité de la part des Etats, institutions de l'asile, collectivités locales, citoyens européens jamais égalée : admission du droit au séjour des Ukrainiens en Europe une semaine seulement après le début du conflit et par tous les pays membres de l'Union européenne, droit accompagné d'un accès au soin, d'une aide sociale et financière, d'une mobilité possible sur le continent et l'autorisation de travailler, ouverture massive de places d'hébergement d'urgence, propositions d'hébergements citoyens, etc.

En France, où plus de 100 000 personnes auraient trouvé refuge selon les derniers décomptes<sup>1</sup>, cette réaction a permis de lever immédiatement les obstacles majeurs qui empêchent habituellement l'installation et l'insertion des étrangers primo-arrivants dans le pays. Sur décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022, la France a activé le mécanisme exceptionnel de la protection temporaire<sup>2</sup> pour que tous les Ukrainiens arrivés en France à partir du 24 février 2022 puissent bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (APS).

Le « **traitement différentiel** » qui caractérise cette nouvelle politique d'accueil, et en l'occurrence bénéficie ici aux exilés ukrainiens, questionne l'impact social, épidémiologique et psychologique de ces mesures exceptionnelles, comparativement avec celles prises lors d'autres mouvements migratoires (crise syrienne, crise afghane, etc.).

---

<sup>1</sup> Estelle Aubin, « Ce que l'Etat a fait pour les Ukrainiens, il peut le faire pour les autres exilés », Libération, 8 juillet 2022 [https://www.liberation.fr/societe/ce-que-letat-a-fait-pour-les-ukrainiens-il-peut-le-faire-pour-les-autres-exiles-20220708\\_Y3DV5NQJDNHFPKBOCPBDM7H72U/](https://www.liberation.fr/societe/ce-que-letat-a-fait-pour-les-ukrainiens-il-peut-le-faire-pour-les-autres-exiles-20220708_Y3DV5NQJDNHFPKBOCPBDM7H72U/)

<sup>2</sup> Ce régime de protection est mis en œuvre pour la première fois depuis sa création il y a plus de vingt ans, alors que les États européens peinaient à définir un cadre d'action commun en matière d'immigration et d'asile.

Aussi, l'intensité et la rapidité avec laquelle cette mobilisation s'est faite, et cela dans tous les domaines (hébergement, éducation, soins médicaux et psychologiques, etc.), avec pour objectif de prendre en charge immédiatement et entièrement des populations réfugiées, montre à la fois une capacité de réaction importante mais pose également la question de la **pérennisation**.

Enfin, en dépit de leur caractère exceptionnel, les mesures prises à l'attention des exilés Ukrainiens en France posent tout de même la question de leur **adéquation** vis-à-vis des besoins d'une population en transit et composée en grande majorité de femmes, d'enfants et de grands-parents, pour qui il s'agit d'assurer un soutien psychologique, la continuité du parcours de soins, la régularisation administrative, l'accès au logement, au système scolaire pour les enfants, à l'emploi pour les adultes, etc.

Enfin, en dépit de leur caractère exceptionnel, les mesures prises à l'attention des exilés Ukrainiens en France posent tout de même la question de leur **adéquation** vis-à-vis des besoins d'une population en transit et composée en grande majorité de femmes, d'enfants et de grands-parents, pour qui il s'agit d'assurer un soutien psychologique, la continuité du parcours de soins, la régularisation administrative, l'accès au logement, au système scolaire pour les enfants, à l'emploi pour les adultes, etc.

## Les enjeux sanitaires

Le conflit et son exode détériorent inévitablement l'accès aux soins et la prise en charge des malades, angoissés d'être en rupture de traitement, de ne plus être suivis, de voir leur état se dégrader. « *Il y en a beaucoup qui sont partis juste avec ce qu'ils avaient, leur boîte de médoc' ou leur traitement pour 24h, 48h* », constate Raphael Munoz, infirmier et directeur territorial de l'urgence et du secourisme du Bas-Rhin à la Croix-Rouge française<sup>3</sup>.

La santé des exilés, qu'ils soient immigrés, réfugiés, demandeurs d'asile ou étrangers en situation irrégulière, est « *généralement meilleure, à leur arrivée, que celle des nationaux des pays dits d'accueil* », mais « *elle se dégrade rapidement dans ces derniers, résultante non seulement des difficultés d'accès aux soins, mais aussi et surtout du traitement qui leur est fait par la société où ils espéraient fonder une nouvelle vie* »<sup>4</sup>. Cette observation récurrente est « *une des conséquences des difficultés d'accès aux soins et des discriminations que subissent ces personnes* » qui favorisent la survenue et la sévérité de maladies<sup>5</sup>.

Le parcours d'obtention, d'activation et d'utilisation du droit est complexe et gagne à être mieux étudié pour repérer les freins, les leviers, en vue de le simplifier. « *Le langage par exemple illustre bien les complications qu'entraînent l'utilisation*

---

<sup>3</sup> Croix-Rouge française (2022), *Sous le chaos, la solidarité. Premiers mois de conflit en Ukraine*, juin 2022, p. 34.

<sup>4</sup> Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021.

<sup>5</sup> Comede (2015) Migrants/étrangers en situation précaire. Soins et accompagnement - Guide pratique pour les professionnels, Comede. [http://www.comede.org/wp-content/uploads/2018/11/Guide\\_2015.pdf](http://www.comede.org/wp-content/uploads/2018/11/Guide_2015.pdf)

*incessante du jargon administratif et juridique, médical ou professionnel et l'insuffisante attention à la communication et à l'information qui peut être donnée sur un droit et sur son utilisation »<sup>6</sup>. Les professionnels de santé qui travaillent en contact avec des malades d'origine étrangère sont souvent en butte à des questions multiples, en particulier lorsqu'il s'agit de pathologies devenues chroniques comme le cancer, « la chronicité supposant une capacité à s'approprier la thérapeutique » et à « maîtriser certaines notions », des objectifs complexes à atteindre « par des patients n'ayant pas la même culture et la même éducation », et lorsque s'ajoute « la barrière de la langue. »<sup>7</sup>*

Or, toute personne porteuse d'une maladie chronique, qui n'est pas correctement informée et accompagnée face à un problème de santé a « une perte de chance face aux perspectives de guérison et de qualité de vie ». C'est d'autant plus vrai pour les exilés qui « cumulent les difficultés liées à la langue, à la précarité, à l'isolement et à l'absence de repères pour s'orienter dans le système de santé ».<sup>8</sup> Et ces enjeux de santé sont d'autant plus préoccupants pour les exilés ukrainiens âgés, qui cumulent les facteurs liés à l'exil et au vieillissement, ce qui doit amener une réflexion approfondie sur les modalités de leur installation et intégration au niveau local, la réponse adéquate à leurs vulnérabilités spécifiques et besoins en termes d'accueil.

De manière générale, la plupart des réfugiés se trouvent en effet confrontés à trois principaux problèmes qui n'épargnent pas les réfugiés âgés<sup>9</sup> :

- la désintégration sociale : systèmes d'aide sociale publics et familiaux défectueux en raison de la crise et de la dispersion des membres de la famille, d'où une augmentation du nombre de personnes âgées ayant besoin d'assistance ;
- la désaffectation sociale : sélection sociale négative via le départ des jeunes et personnes en bonne santé, abandonnant les personnes les plus faibles et les plus vulnérables et laissant alors les personnes âgées dans une situation particulièrement désespérée ;
- la dépendance chronique : situation d'exil aggravée par la pauvreté et la misère (manque d'accès aux droits et services sociaux) pour les personnes âgées seules, sans soutien de l'Etat ou de leur famille.

Dans le cas des réfugiés âgés, ces problèmes se conjuguent souvent, et les réponses sont peu adaptées, tant les besoins de cette population spécifique sont souvent négligés, en raison du fait que les réfugiés âgés sont loin d'être aussi visibles<sup>10</sup> que

---

<sup>6</sup> Laurence Kotobi (2021) « Recours aux soins et trajectoires d'étrangers en situation irrégulière bénéficiant ou éligibles à l'aide médicale d'État », In Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021, p.11-14.

<sup>7</sup> Laurent Zelek et Carolyn Sargent (2021) Réflexions sur la prise en charge des femmes originaires de l'Afrique de l'Ouest en cancérologie, In Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021, p.34-37.

<sup>8</sup> Khalda Vescovacci et Perrine Dommange (2021) Accompagner les exilés pour qu'ils deviennent acteurs de leur santé, In Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021, p.31-33.

<sup>9</sup> Executive Committee of the High Commissioner's Programme, *Older Refugees: Looking Beyond the International Year of Older Persons*, UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), 7 February 2000.

<sup>10</sup> Pour Alain Villez, président des Petits Frères des Pauvres, les personnes âgées « sont les grands oubliés dont on ne parle pas ou presque » dans le drame que vit la population ukrainienne depuis le déclenchement de l'agression russe le 24 février 2022 : « La situation en Ukraine nous rappelle, une fois de plus, la place particulièrement exposée des personnes âgées dans les zones de guerre et zones



les autres, en particulier les jeunes hommes<sup>11</sup>. La personne âgée est par définition celle qui ne pourra pas s'intégrer dans la société d'accueil par le travail, qui reste le vecteur essentiel d'intégration. Aussi, sa vulnérabilité spécifique, s'il y a lieu, vient donner plus d'importance encore à la question du lieu en fin de vie, en écho à l'espoir, pour beaucoup, du retour à la terre natale avant la mort.

Un rapport du « Centre for Policy on Ageing »<sup>12</sup> du Royaume-Uni a identifié les principaux problèmes auxquels les exilés âgés sont confrontés : manque de revenus<sup>13</sup>, problèmes d'apprentissage de la langue<sup>14</sup>, solitude et isolement social<sup>15</sup>, problèmes de santé physique<sup>16</sup>. Les problèmes de santé mentale, générés par des traumatismes causés par la violence du déracinement et du parcours migratoire, figurent également parmi les souffrances vécues par les réfugiés et demandeurs d'asile âgés, comme par les autres catégories d'âge.

Dans le centre d'accueil et d'orientation de la Croix-Rouge française à Marseille, ouvert depuis mars 2022, des femmes et des enfants en grande majorité, dans un état de grande fatigue physique et mentale, traumatisés et stressés, trouvent un lieu de répit au bout de longues heures de route, et reçoivent un soutien destiné à limiter les impacts psychologiques liés au conflit ou réduire les traumatismes. Dans un état de grand stress, ces exilés ukrainiens « *sont en train de vivre un traumatisme grave et durable, notamment si ce dernier n'est pas traité sur le moyen et le long terme* »<sup>17</sup>, analyse Katia Kermaal, psychologue et thérapeute EMDR<sup>18</sup>. Ce traumatisme est lié à « *la confrontation avec la réalité de la mort. Il y a un événement soudain, qui agresse et qui menace l'intégrité mentale et physique* »<sup>19</sup>, abonde Carole André-Dessornes, géopolitologue, chercheuse associée à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

---

*de crises humanitaires* », écrit-il (Alain Villez, « Ukraine : n'oublions pas les personnes âgées ! », Ouest-France, 18/03/2022), à l'instar du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, qui déclarait en 1999 que « les réfugiés âgés sont invisibles depuis trop longtemps » (National institute of adult continuing education (NIACE), Older refugees and asylum seekers in the UK : the challenge of accessing education and employment, Briefing Sheet 86, janvier 2009, p. 1).

<sup>11</sup> Selon les estimations, les migrants âgés représentaient 34,3 millions de personnes, soit 12,2 % de la population de migrants internationaux au milieu de l'année 2020 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies 2020 : <https://www.un.org/development/desa/pd/content/international-migrant-stock>).

<sup>12</sup> Centre for Policy on Ageing (2016), Diversity in older age – Older refugees and asylum seekers <http://www.cpa.org.uk/information/reviews/CPA-Rapid-Review-Diversity-in-Older-Age-Refugees-and-Asylum-Seekers.pdf>

<sup>13</sup> Moins susceptibles d'obtenir un emploi rémunéré, les réfugiés âgés sont confrontés à des problèmes de revenus encore plus graves que les réfugiés en général.

<sup>14</sup> Avoir de bonnes connaissances de la langue du pays d'accueil est une condition importante pour une intégration réussie, or l'apprentissage d'une langue devient généralement plus difficile avec l'âge.

<sup>15</sup> La rupture des liens familiaux, et la tendance des autorités locales à répartir les demandeurs d'asile dans tout le pays d'accueil, et ainsi d'éviter la ghettoïsation, peut être difficile pour les migrants âgés, qui dépendaient du soutien de leur famille et ont besoin de développer des réseaux sociaux au sein des communautés locales dans leur pays d'accueil.

<sup>16</sup> Nombreuses sont les personnes âgées qui souffrent de maladies chroniques et qui, par manque d'accès ou de moyens, renoncent à un traitement.

<sup>17</sup> Croix-Rouge française (2022), *Sous le chaos, la solidarité. Premiers mois de conflit en Ukraine*, juin 2022, p. 24.

<sup>18</sup> « Eye Movement Desensitization and Reprocessing » est une méthode de psychothérapie par le mouvement oculaire, largement utilisée pour traiter les traumatismes.

<sup>19</sup> Croix-Rouge française (2022), *Sous le chaos, la solidarité. Premiers mois de conflit en Ukraine*, juin 2022, p. 24.

De manière générale, s'il n'existe pas de pathologie psychiatrique spécifique de la migration<sup>20</sup> et que tous les troubles mentaux peuvent être rencontrés<sup>21</sup>, il n'en reste pas moins que « *certaines pathologies sont très fréquentes, comme le trouble de stress post-traumatique et la dépression, et que les personnes affectées ont beaucoup de difficultés à trouver des soins adaptés* »<sup>22</sup>.

Les données publiées sur la santé mentale des migrants sont très hétérogènes, et peu comparables. Cela dit, certains éléments ressortent tout de même constamment : « *la fréquence élevée des troubles psychiques, corrélée au nombre d'événements traumatiques, à la qualité de l'accueil, à la précarité et l'accès aux soins* »<sup>23</sup>. Les troubles psychiques sont plus fréquents et sévères que les troubles somatiques à l'arrivée des migrants, dont l'état de santé a tendance à se dégrader pendant la suite du séjour dans le pays d'accueil<sup>24</sup>. En 2009, une méta-analyse portant sur plus de 20 000 sujets a comparé les migrants venus travailler et les demandeurs d'asile : « *la prévalence de la dépression était de 20 % dans le premier groupe contre 44 % dans le second, et ces chiffres étaient de respectivement 21 % contre 40 % pour l'anxiété/trouble de stress post-traumatique.* »<sup>25</sup> Plus récemment, les études du Comité pour la santé des exilés (Comede) et de l'Institut national d'études démographiques (Ined) ont confirmé l'importance des troubles psychiques chez les migrants : « *36 % des diagnostics posés par les médecins du Comede concernent la santé mentale, les troubles de stress post-traumatique sont les plus fréquemment diagnostiqués (68 %), puis les syndromes dépressifs (22 %) et les troubles anxieux (8 %)* »<sup>26</sup>. Ces chiffres sont confirmés par l'étude Trajectoires et Origines (TeO) de l'Ined qui précise que « *une personne primo-arrivante sur cinq en situation de migration contrainte souffre d'un trouble psychique* »<sup>27</sup>.

---

<sup>20</sup> Baubet T, Moro M.- R. (éd). *Psychopathologie transculturelle. De l'enfance à l'âge adulte*. Paris : Masson, 2009.

<sup>21</sup> Kossi Loumonvi, « L'impact des parcours migratoires sur la santé mentale des demandeurs d'asile », *e-Migrinter* [En ligne], 21 | 2020, mis en ligne le 15 janvier 2021, consulté le 14 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2459> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2459>

<sup>22</sup> Thierry Baubet et Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky (2021) « Migrants et santé : soigner les blessures invisibles et indicible », In Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021, p.15-19.

<sup>23</sup> Veïsse A., Wolmark L., Revault P., Giacomelli M., Bamberger M., Zlatanova Z. Violence, vulnérabilité sociale et troubles psychiques chez les migrants/exilés. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2017, nos 19-20 : p. 405-414. En ligne : [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2017/19-20/pdf/2017\\_19-20\\_5.pdf](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2017/19-20/pdf/2017_19-20_5.pdf)

<sup>24</sup> Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky et Laure Wolmark, « Santé mentale des exilés en France : entre impuissance et créativité », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 34 - n°2 et 3 | 2018, 21-27.

<sup>25</sup> Lindert J., von Ehrenstein O. S., Priebe S., Mielck A., Brähler E. Depression and anxiety in labor migrants and refugees. A systematic review and meta-analysis. *Social Science and Medicine*, 2009, vol. 69, no 2 : p. 246-257. En ligne : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19539414/>

<sup>26</sup> Comité pour la santé des exilés. *Rapport d'activité et d'observation*. Comede, 2017. En ligne : <http://www.comede.org/rapport-dactivite/>

<sup>27</sup> Hamel C., Moisy M. Migrations et conditions de vie. Leur impact sur la santé. In Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (dir.). *Trajectoire et Origine. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : Ined éditions, 2016 : p. 263-290.

## Le défi de l'installation et intégration au niveau local

A la complexité des questions sanitaire s'ajoute la difficulté de contribuer au bien-être général de cette population en transit, « *la meilleure manière d'améliorer les conditions de santé* » n'étant pas « *d'agir sur la santé en tant que telle mais sur les conditions de vie en général* »<sup>28</sup>.

Si la Directive sur la protection temporaire offre aux États membres un cadre flexible d'action et de réponse<sup>29</sup>, une réflexion concernant le passage de l'aide immédiate vers une intégration sociale et professionnelle durable des populations doit être menée. « *Il ne s'agit pas de penser simplement l'urgence, mais à plus long terme : l'intégration ce n'est pas que le logement. C'est aussi la scolarisation, l'apprentissage de la langue, la reconnaissance des qualifications, l'accès à l'emploi, l'organisation des transports pour que les personnes puissent circuler, l'accès à la culture...* »<sup>30</sup>, rappelle Yves Pascouau, chercheur, consultant en politiques migratoires et conseiller municipal à Nantes en charge des migrants, qui considère que « *les anciennes recettes ne seront sans doute pas adaptées à cette situation, il faut des solutions innovantes* »<sup>31</sup>.

L'élan de solidarité historique qui s'est manifesté très tôt en France à l'égard des exilés ukrainiens connaît déjà ses limites. Poussés par la proximité et la médiatisation du conflit, des milliers de Français ont voulu leur ouvrir leurs portes, souvent pour la première fois, en passant parfois par les programmes d'associations, comme Singa, qui gèrent la mise en relation et l'accompagnement social des déplacés. « *C'est incomparable avec les crises précédentes*, affirme David Robert, son directeur général. *Les inscriptions ont été multipliées par 50 depuis le conflit.* »<sup>32</sup> Selon la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, près de 10 000 particuliers se seraient inscrits dans le cadre de l'hébergement citoyen, c'est-à-dire l'hébergement par des particuliers, encadré par des associations labellisées par l'Etat, contre près de 500 par an habituellement<sup>33</sup>. Or, quatre mois après le début des assauts russes, et alors que la barre des 100 000 exilés arrivés en France s'apprête à être franchie, les associations alertent sur l'importance d'être soutenu pour tenir dans la durée. Des familles s'épuisent alors que « *de 70 % à 80 % des accueils spontanés ne seraient pas encadrés* »<sup>34</sup>, parce que la majorité des hébergements chez l'habitant sont passés par des canaux plus rapides, et moins officiels comme les Groupes Facebook, sites comme « Ukraine Take Shelter », communautés familiale ou religieuse... « *Si on enlève les quelque 15 000 ou 20 000 Ukrainiens en centre*

---

<sup>28</sup> Didier Fassin (2021) « La "santé des migrants" : notes pour une généalogie », In Santé publique France (2021) Migrants en situation de vulnérabilité et santé, *La santé en action*, N° 455, Mars 2021, p.6-10.

<sup>29</sup> En vertu du droit à la « *protection temporaire* » dans toute l'Union européenne, les personnes déplacées d'Ukraine en raison du conflit disposent d'un certain nombre de droits : droit de séjour, accès au marché du travail, accès au logement, aide sociale, aide médicale, droit à la tutelle légale pour les mineurs non accompagnés ainsi que l'accès à l'éducation. Cette « *protection temporaire* » s'applique pour 1 an et peut être prolongée.

<sup>30</sup> Vanessa Ripoché (2022), « Nantes. "Il y a urgence à trouver des solutions innovantes" pour les Ukrainiens », *Ouest-France*, 28/03/2022.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Pierre Kron (2022), « Hébergement des Ukrainiens : les limites de l'accueil à domicile, quatre mois après le début de la guerre », *Le Monde*, 27 juin 2022.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Ibid.



*d'hébergement, tout le reste est dans la nature* », explique David Robert<sup>35</sup>. En ce sens, Joseph Zimet, le préfet qui pilote la cellule interministérielle de crise (CIC) sur l'accueil des personnes fuyant le conflit en Ukraine, estime qu'un grand nombre d'entre elles seront encore là dans un an et qu'il est nécessaire de solidifier les dispositifs de logement, alors que l'hébergement citoyen donne des signes d'essoufflement<sup>36</sup>.

Depuis le 24 février 2022, 18 832 élèves ukrainiens sont arrivés dans les établissements scolaires français : 19 % en maternelle, 39 % en élémentaire, 32 % en collège et 10 % en lycée, selon les données du ministère de l'Éducation nationale<sup>37</sup>. Ils sont inscrits dans des classes ordinaires, mais certains bénéficient aussi d'un enseignement renforcé en français, dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), un dispositif qui permet d'être rattaché à une classe ordinaire pour suivre toutes les matières, tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français. Hélas, tous n'en profitent pas, les UPE2A étant plus souvent concentrées dans les grandes villes alors que les enfants sont accueillis là où il y a des places d'hébergement, généralement dans des petites villes qui ne sont pas dotées de ce dispositif<sup>38</sup>. La rentrée prochaine signera encore une autre étape pour ces élèves qui ne sont pas prêts à rentrer dans leur pays, tandis que d'autres vont être accueillis en France. Des ouvertures de places en UPE2A, le recrutement d'enseignants en FLE (français langue étrangère) et de psychologues scolaires seront certainement nécessaires pour les accompagner au mieux, car au-delà de la capacité d'accueil dans les écoles, la proposition de cours d'apprentissage de la langue est indispensable. *« Un élève ukrainien dans une classe, s'il ne comprend pas ce qu'on raconte, sera passif. Les collectivités et l'État doivent s'organiser pour fournir un programme et une éducation que les enfants comprennent »*, selon Yves Pascouau<sup>39</sup>.

Le statut de protection temporaire dont bénéficient les exilés ukrainiens en France permet l'accès à l'emploi. Très rapidement, le ministère du Travail avait annoncé mi-mars le lancement d'un portail dédié à l'accueil des déplacés sur le site « les entreprises s'engagent »<sup>40</sup>. Il contient notamment un module où les entreprises peuvent préciser leurs intentions d'embauche et le type de poste concerné. Dès le mois d'avril, des centaines d'entreprises françaises se sont manifestées pour embaucher des réfugiés ukrainiens arrivés en France depuis le début de l'offensive russe<sup>41</sup>. Plus de 600 entreprises ont fait 7 000 propositions d'emploi. Cependant, il est encore trop tôt pour dresser un premier bilan de l'insertion professionnelle des exilés ukrainiens en France, notamment car il faut un temps d'accompagnement pour ces réfugiés, en majorité des femmes plutôt qualifiées. Aussi, si les employeurs français ont ouvert grands les bras à cette main-d'œuvre bienvenue, la barrière de la langue,

---

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Julia Pascual (2022), « Nous avons franchi le seuil des 100 000 Ukrainiens accueillis en France », *Le Monde*, 3 juillet 2022.

<sup>37</sup> Delphine Bancaud (2022), « Guerre en Ukraine : Quel bilan pour les élèves ukrainiens scolarisés en France en cette fin d'année ? », *20 minutes*, 08/07/2022.

<sup>38</sup> « Plus de 18.000 réfugiés ukrainiens scolarisés en France », *Le Figaro*, 21/06/2022.

<sup>39</sup> Vanessa Ripoché (2022), « Nantes. "Il y a urgence à trouver des solutions innovantes" pour les Ukrainiens », *Ouest-France*, 28/03/2022.

<sup>40</sup> <https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/agir-pour/ukraine>

<sup>41</sup> « Guerre en Ukraine : 7000 propositions d'emploi déjà dédiées aux déplacés ukrainiens, selon Borne », *Le Parisien*, 1<sup>er</sup> avril 2022.

les difficultés liées au logement, le caractère surdiplômé de certains exilés et d'autres obstacles à leur accès à l'emploi persistent<sup>42</sup>.

## **Objectifs de l'appel**

C'est pour participer à la nécessaire réflexion sur les conséquences de ce déplacement de population sans précédent en Europe depuis la seconde guerre mondiale, sur les modalités de son installation et intégration au niveau local, et la réponse adéquate à ses vulnérabilités spécifiques et besoins en termes d'accueil, que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer cet appel. A partir d'une typologie de l'hébergement d'urgence à l'attention des personnes fuyant l'Ukraine et exilées en France, cet appel invite à étudier les conditions de l'accueil et leurs conséquences sur le traitement des vulnérabilités de cette population, en particulier les femmes et les enfants, qui représentent 90 % des 8,7 millions de personnes ayant fui l'Ukraine à ce jour<sup>43</sup>.

- Qui sont les exilés ukrainiens accueillis en France, et dans quelle situation familiale, matérielle, physique, etc. se trouvent-ils à leur arrivé en France ?
- Comment apprécient-ils leur situation, la qualité de leur prise en charge et leur avenir ?
- Quels sont leurs besoins, comment évoluent-ils dans le temps et comment les satisfont-ils ?
  
- En quoi les spécificités sociodémographiques des exilés ukrainiens impliquent-elles un parcours migratoire et des modalités d'accueil et de prise en charge particulières ?
- Quelle typologie de l'accueil des exilés ukrainiens observe-t-on en France ?
- Quelle est l'efficacité et la durabilité des systèmes d'accueil et de soutien ?
- De qui reçoivent-ils de l'aide ?
- Cette aide est-elle en adéquation avec leurs besoins ?
- Quelles stratégies d'adaptation développent les exilés ukrainiens en France pour surmonter leurs difficultés ?
  
- Quels sont les effets des actions des différents réseaux formels et informels de solidarité sur les modalités de l'installation et intégration au niveau local, et la réponse adéquate aux vulnérabilités spécifiques et besoins en termes d'accueil des exilés ukrainiens en France ?
- Dans quelles conditions vivent-ils et comment évoluent ces conditions dans le temps ?

## **Zone géographique de recherche**

La recherche aura lieu en **France**.

---

<sup>42</sup> Catherine Quignon (2022), « Barrière de langue, difficultés liées au logement, surdiplômés... Les réfugiés ukrainiens à la peine dans la recherche d'emploi en France », *Le Monde*, 29 avril 2022.

<sup>43</sup> Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - <https://www.unhcr.org/fr-fr/urgence-ukraine.html>

## Conditions de candidature

---

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être soutenus dans leur candidature par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 21 août 2022 à minuit (heure de Paris) ou le 13 septembre 2022 à minuit (heure de Paris)**.

## **Dépôt de candidature**

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

### **Formulaire de candidature**

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
6. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
7. une lettre de référence (optionnel) ;

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 1<sup>er</sup> août 2022 au 13 septembre 2022 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

### **Processus d'évaluation et de sélection**

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats dans les trois semaines suivant la date limite de chaque cycle, soit le **11 septembre pour le 1<sup>er</sup> cycle** et le **4 octobre pour le second** (voir « Calendrier »).

## Modalités du soutien financier

---

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
  - une **bourse de recherche individuelle de 18 000 euros** ;
  - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
    - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- La période de recherche commence au plus tôt le **1er octobre 2022**, au plus tard le 15 octobre 2022. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le lauréat à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou livrables finaux, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le lauréat doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche

pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

## Obligations

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.



# Calendrier

---

L'appel sera ouvert durant au moins six semaines à compter du lancement le **1<sup>er</sup> août 2022**, et se terminera le **13 septembre 2022** à minuit (heure de Paris). L'appel pourra être prolongé si nécessaire.

Au cours de cette période, les candidatures seront examinées par cycles. Il y aura 2 cycles d'examen des candidatures : le premier sera clos le **21 août 2022** à minuit (heure de Paris), tandis que le second sera clos le **13 septembre 2022** à minuit (heure de Paris).

La Fondation fournira une décision de financement à chaque candidat dans les trois semaines suivant la date limite de chaque cycle, soit le 11 septembre pour le 1<sup>er</sup> cycle et le 4 octobre pour le second.

La recherche débutera au plus tôt le **1<sup>er</sup> octobre 2022**, au plus tard le 15 octobre 2022, et se terminera au plus tôt le **1<sup>er</sup> octobre 2023**, au plus tard le 15 octobre 2023.

*La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation.*

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr) ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.*

***Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné est susceptible d'être soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.***

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)